! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

elma tec clean N1
UFI: S250-10GH-100K-VTJP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Secteur d'utilisation [SU]
SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Catégories d'utilisation [PC]
PC35 - Produit de lavage et de nettoyage

Catégories de processus [PROC]
PROC8a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC9 - Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Catégories de libération environnementale [ERC]
ERC8a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Conditions d'utilisation recommandées
Concentré de nettoyage neutre.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17, D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0, Fax +49 7731 882-266
E-Mail info@elma-ultrasonic.com
Internet www.elma-ultrasonic.com

Service des renseignements

Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg
(Sprache/Language: D, GB)
Téléphone +49 761 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

! **Indications complémentaires**
Le produit n'est pas classé comme dangereux selon l'ordonnance CE n° 1272/2008 [SGH].
Méthode de classification pour la corrosion/irritation cutanée: Sur la base des données de contrôle.
Méthode de classification pour les lésions oculaires graves/l'irritation oculaire: Sur la base des données de contrôle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers
Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB
D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
non applicable

3.2. Mélanges
Description
Mélange aqueux d'agents de surface anioniques et non ioniques, agents complexants et solvant.

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
34590-94-8	**252-104-2**	**(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol**	**5 - 15**	
	932-051-8	**Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid**	**5 - 12**	**Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412**
68891-38-3	**500-234-8**	**Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium**	**5 - 12**	**Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412**
26027-37-2		**acide oléique monoethanolamide, éthoxylé**	**< 5**	**Skin Corr. 1B, H314 / Eye Dam. 1, H318**

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
34590-94-8	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol	01-2119450011-60
	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid	01-2119565112-48
68891-38-3	Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	01-2119488639-16
26027-37-2	acide oléique monoethanolamide, éthoxylé	Not relevant (polymer).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion
Ne pas faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Faire boire de l'eau par petites gorgées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels
Aucune autre information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Remarques s'adressant au médecin / traitement
Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
eau
produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
mousse stable aux alcools
poudre ABC
produits extincteurs gazeux
dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés
aucune

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Oxyde d'azote (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Anhydride sulfureux (SO2)

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Personnel non formé pour les cas d'urgence
Utiliser un équipement de protection individuel.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

Équipes d'intervention
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Utiliser un équipement de protection individuel.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques
Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions lors de la manipulation
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène
Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

! **Informations diverses relatives aux conditions de stockage**
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Stocker au frais.
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

Stabilité au stockage
Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
aucune autre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2004/37/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
34590-94-8	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol	8 heures	308	50	Peau

Valeurs de référence DNEL/PNEC
DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid	6 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque

Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid	0,268 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		5,6 mg/l	PNEC station d´épuration (STP)	
68891-38-3	Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	10000 mg/l	PNEC station d´épuration (STP)	
		0,24 mg/l	PNEC eaux, eau douce	

8.2. Contrôle de l'exposition
Protection des yeux
lunettes assurant une protection complète des yeux

Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement
Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	beige clair	douce

Seuil olfactif
(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: 210 - 600mg/m3 (34 - 97 ppm).

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	9	20 °C			
plage d'ébullition	> 100 °C				
Plage de solidification	-5 °C				
Point d'éclair					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
Inflammation (à l'état solide)	non applicable				
Inflammation (à l'état gazeux)	non applicable				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation					non spontanément inflammable

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Limite inférieure d'explosibilité	1,1 Vol-%				Valeur pour (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol.
Limite supérieure d'explosibilité	14 Vol-%				Valeur pour (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol.
Pression de vapeur	23 - 24 hPa	20 °C			
Densité relative	1,07 g/cm3				
Densité de vapeur	5,12				Valeur pour (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol.
Solubilité dans l'eau					miscible
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	0,3	23 °C			Valeur pour Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium.
Température de décomposition	>= 100 °C				
Viscosité	non déterminé				
Teneur en solvant	5 - 15 %				

Vitesse d'évaporation
eau: 0,36 (ASTM D3539).
(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: ~0,02 (ASTM D3539).

Propriétés comburantes
aucune

Propriétés explosives
aucune

9.2. Autres informations
Aucune autre information signifiante disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable à la température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter
Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles
Substances à éviter
Pas de réaction dangereuse connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 5000 mg/kg		calculé	
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
CL50 aiguë par inhalation	> 50 mg/l ()		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	vapeurs
Irritation de la peau	Non irritant.		OCDE 439	
Irritation des yeux	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.	lapin	OCDE 405	
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

Danger par aspiration
Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

Contrôles toxicologiques (informations diverses)
Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Constatations empiriques
dessèche la peau

! RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 19,8 mg/l		calculé	
Daphnie	CE 50 36,3 mg/l		calculé	
Algues	CE 50 90,2 mg/l		calculé	

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégrabilité	> 90 %	diminution du COD (carbone org. dissous)	calculé	Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
acide oléique monoethanolamide, éthoxylé: non disponible.
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid: La bioaccumulation est improbable.
(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,004).
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium: La bioaccumulation est improbable.

12.4. Mobilité dans le sol
acide oléique monoethanolamide, éthoxylé: non disponible.
Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.
(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol.
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol (Koc: 2,2).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets nocifs
Aucune autre information signifiante disponible.

Remarques diverses relatives à l'environnement

	Valeur	Méthode	Remarque
DCO	ca. 567 mgO2/g	calculé	
Valeur AOX	D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.		

Remarques générales
Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.
Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.
Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Recommandations relatives au produit
Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.
Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des réglements administratifs en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Produit de nettoyage recommandé
l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
aucune

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non signifiante

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime IMDG
No hazardous material as defined by the prescriptions.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR
No hazardous material as defined by the prescriptions.

! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Autorisations
non signifiante

Limites d'utilisation
non signifiante

Autres réglementations (UE)
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV (composants organiques volatils)	6 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses
Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.4

Source des principales informations
Mesures propres.
Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.
Informations de nos fournisseurs.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.